



Retenue abusive sur caution

Par **magie**, le **12/03/2010 à 08:45**

Bonjour, j'ai déménagé en janvier 2010, je viens de recevoir le remboursement partiel de ma caution de la part de l'agence FONCIA, ils me retiennent 79 E pour une intervention pour refonte d'un joint de baignoire. Hors j'ai la preuve, qu'ils n'ont envoyé aucun corps de métiers pour effectuer les travaux, le chiffrage se détaille ainsi : fourniture silicone 2.80 ml à 13€ HT le mètre soit 36.4 euros HT et 38,50 euros de frais de déplacement et main d'œuvre HT, le tout TTC ce chiffre à 79.02 euros, sur mon état de lieux de sortie, le joint est coché bon état, avec légères traces de moisissures, idem sur l'état des lieux des nouveaux locataires qui m'ont certifié n'avoir vu personne ! En plus je sais également par ces derniers, qu'ils ont pris l'initiative de refaire ce joint car ils ont rencontré le problème similaire dans leur ancien appartement. J'en suis en droit de demander une facture justifiant des réels travaux, puis je demander le remboursement total de la somme due. Merci de votre réponse rapide

Par **fabienne034**, le **12/03/2010 à 08:54**

Bonjour, le joint n'est pas à votre charge sauf s'il est neuf. Vous êtes en droit de demander la copie de la facture de l'entreprise pour tout savoir sur le bail et les conditions pour récupérer la caution. <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>